

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**14 septembre 2018**

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>07</b>
<b>Représentés</b>	<b>00</b>
<b>Votants</b>	<b>07</b>
<b>Exprimés</b>	<b>07</b>
<b>Pour</b>	<b>07</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à **19 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLEIX,

**Pouvoirs** :

**Excusés** : M. Julien MOURLON

**Absents** : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

**Date de convocation** 08 septembre 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : modernisation du centre de secours de CROCQ***

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE\_060315\_9 du 06 mars 2015 concernant la modernisation du centre de secours de CROCQ. Il rappelle que le conseil municipal avait approuvé les travaux pour l'agrandissement et la réhabilitation du centre de secours de Crocq dans la limite d'une enveloppe globale de 336 744 .50 € HT, avait donné son accord de principe, dans l'attente d'une subvention exceptionnelle, sur la répartition par communes du montant des travaux et dans des conditions de remboursement étalées sur 15 ans, et s'engageait à inscrire les crédits nécessaires à compter du budget 2015.

Le centre de secours appartient dorénavant à au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse. La maîtrise d'ouvrage n'est plus communale mais départementale.

Une réunion s'est tenue le 21 août 2018, à CROCQ, en présence des élus des communes desservies par le centre de secours et du SDIS23. Les travaux sont estimés à 365 347.50 € HT. Le département prend 50 % des travaux à sa charge. Les 50 % restants sont répartis au prorata du nombre d'habitants par commune. Une subvention d'un montant de 50 000 € a été accordée par le ministère de l'intérieur.

Notre commune n'est concernée que pour le village de Chez Mursolles qui compte 7 habitants.

Le Maire demande l'avis au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux à venir pour l'agrandissement et la réhabilitation du centre de secours de Crocq,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à compter du budget 2019.